

EXTRAIT DE DELIBERATIONS DE LA C.C.I. DE LA DRÔME

DATE ASSEMBLEE GENERALE	OBJET
23 mai 2022	Après avoir lu le projet de compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 mars 2022 et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, l'approuvent.
23 mai 2022	Après avoir entendu le rapport du Trésorier, M. JOLIVET, celui de la Commission des Finances et celui du Commissaire aux Comptes et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent le budget exécuté 2021 d'un montant de 17 402 714 € qui sera soumis à l'Autorité de Tutelle de la C.C.I. de la Drôme.
23 mai 2022	Après avoir entendu le rapport du Trésorier, M. JOLIVET et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent l'abandon de créances irrécouvrables d'un montant de 9 513,62 €.
23 mai 2022	Après avoir été informés de la démission de M. SANTRAILLE en tant que Trésorier-Adjoint et après avoir voté, les Membres Elus présents et représentés élisent M. SADAK à ce poste à la majorité des Membres en exercice, jusqu'à la fin de la mandature 2021-2026.
23 mai 2022	Après avoir entendu le rapport du Président, et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, élisent M. PASQUINELLI, Membre Suppléant de la Commission des Finances en remplacement de M. SADAK.

23 mai 2022	Après avoir entendu le rapport du Président et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, élisent M. PAOLOZZI, Membre de la Commission de Prévention des Conflits d'Intérêts en remplacement de M. ARNOULT, démissionnaire.
23 mai 2022	Après avoir entendu le rapport du Président GUIBERT et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent le retrait de la C.C.I. du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Valence-Chabeuil, dans l'hypothèse où le Syndicat Mixte délibérerait favorablement sur la procédure de retrait, et donnent délégation au Président GUIBERT pour accomplir toute diligence utile et l'autorisent à signer tous actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
23 mai 2022	Après avoir entendu le rapport du Président GUIBERT et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent le renouvellement de la convention avec Valence Romans Agglo pour l'organisation des Trophées de l'Entreprise et autorisent le Président à la signer.
23 mai 2022	Après avoir entendu le rapport du Président GUIBERT et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent la mise à jour du Règlement Intérieur de la C.C.I. et de ses annexes suite à la demande de la Préfecture de Région et aux différents changements intervenus au niveau des Elus et de l'organisation de la C.C.I. Celui-ci sera transmis à l'Autorité de Tutelle.